



Procédure d'inscription 2024/2025 Aux activités du Pôle Enfance et jeunesse d'Effervescentre

Pour permettre à vos enfants de participer aux activités organisées par le centre social Effervescentre,
(TAP, Périscolaire du matin et du soir, mercredis, pauses méridiennes, vacances et secteur jeunes)

🌀 Pour les familles qui n'ont pas encore d'espace famille :

1. Remplir la fiche d'information **sans oublier de la signer** (envoyée par mail et distribuée dans les cartables courant juin 2024, ou sur le site d'Effervescentre www://effervescentre.fr) et la transmettre soit à l'accueil du CSCS Effervescentre 3 route du sergent Sourbé à Roulet Estèphe, soit par mail à l'adresse contact@effervescentre.fr
2. Le Pôle administratif vous enverra un lien, par mail, après traitement de la fiche d'information signée. Ce lien vous permettra de créer un mot de passe pour accéder à l'espace famille.
3. Compléter les documents obligatoires suivants (disponible sur notre site www://effervescentre.fr et dans les documents téléchargeables depuis l'espace famille)
 - Fiche sanitaire de liaison **RECTO ET VERSO**
 - Autorisation de droit à l'image
4. Transmettre via l'espace famille et dans les bons dossiers, les documents obligatoires remplis précédemment, ainsi que :
 - Scan des pages des vaccins du carnet de santé de l'enfant (à jour; avec son nom et son prénom dessus)
 - Attestation de Quotient familial de la CAF ou de la MSA (document non obligatoire mais fortement conseillé pour une tarification au plus juste)
5. Après vérification de la conformité de ces documents, le Pôle Administratif donnera accès aux Inscriptions sur les activités

🌀 Pour les familles ayant déjà un accès à l'espace famille :

1. Remplir l'intégralité des documents d'information et les mettre directement sur votre espace famille (dans les bons dossiers)
2. Après vérification de la conformité de ces documents, le Pôle Administratif donnera accès aux inscriptions sur les activités

6. Inscrire puis réserver (les jours réels dont vous avez besoin)

Attention à compter du 18 octobre 2024, tout enfant non inscrit sur l'espace famille se verra refusé au périscolaire du matin et du soir. Ces documents sont OBLIGATOIRES pour toute activité proposée par Effervescentre.